

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21690289000013

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC ST SYMPH OZON

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	37
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	43

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 69289	COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU BUDGET COMMUNAL	BP 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4 578
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	58
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 283,75	0,00
2	Produit des impositions directes/population	442,63	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 559,05	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 438,13	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,45 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	85,39 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	92,24 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 445 016,93	7 157 335,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 287 681,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		8 445 016,93	8 445 016,93

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 235 235,00	5 114 034,02
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 733 378,93	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 854 579,91
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 968 613,93	6 968 613,93

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 413 630,86	15 413 630,86
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 135 246,00	0,00	2 156 850,00	2 156 850,00	2 156 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 324 400,00	0,00	2 553 672,00	2 553 672,00	2 553 672,00
014	Atténuations de produits	460 000,00	0,00	475 000,00	475 000,00	475 000,00
65	Autres charges de gestion courante	653 213,25	0,00	606 471,93	606 471,93	606 471,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 572 859,25	0,00	5 791 993,93	5 791 993,93	5 791 993,93
66	Charges financières	28 000,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
67	Charges exceptionnelles	12 800,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 663 659,25	0,00	5 876 993,93	5 876 993,93	5 876 993,93
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 372 207,75	0,00	1 918 023,00	1 918 023,00	1 918 023,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	771 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 143 207,75	0,00	2 568 023,00	2 568 023,00	2 568 023,00
TOTAL		7 806 867,00	0,00	8 445 016,93	8 445 016,93	8 445 016,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 445 016,93
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	352 500,00	0,00	418 800,00	418 800,00	418 800,00
73	Impôts et taxes	6 088 606,00	0,00	6 055 185,00	6 055 185,00	6 055 185,00
74	Dotations et participations	156 000,00	0,00	375 350,00	375 350,00	375 350,00
75	Autres produits de gestion courante	70 054,94	0,00	268 000,00	268 000,00	268 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 687 160,94	0,00	7 137 335,00	7 137 335,00	7 137 335,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 727 162,94	0,00	7 137 335,00	7 137 335,00	7 137 335,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		6 747 162,94	0,00	7 157 335,00	7 157 335,00	7 157 335,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 287 681,93
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 445 016,93
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 548 023,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	372 500,00	124 039,76	144 000,00	144 000,00	268 039,76
204	Subventions d'équipement versées	418 000,00	404 340,16	670 000,00	670 000,00	1 074 340,16
21	Immobilisations corporelles	3 223 130,00	148 786,82	1 543 850,00	1 543 850,00	1 692 636,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 943 541,75	2 056 212,19	1 492 543,00	1 492 543,00	3 548 755,19
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 957 171,75	2 733 378,93	3 850 393,00	3 850 393,00	6 583 771,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	143 300,00	0,00	217 884,00	217 884,00	217 884,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	146 958,00	146 958,00	146 958,00
	Total des dépenses financières	143 300,00	0,00	364 842,00	364 842,00	364 842,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 100 471,75	2 733 378,93	4 215 235,00	4 215 235,00	6 948 613,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	140 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	6 240 471,75	2 733 378,93	4 235 235,00	4 235 235,00	6 968 613,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 968 613,93
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	162 150,00	0,00	514 205,80	514 205,80	514 205,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 262 150,00	0,00	1 314 205,80	1 314 205,80	1 314 205,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	311 414,00	0,00	350 006,20	350 006,20	350 006,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	842 535,90	0,00	878 799,02	878 799,02	878 799,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 153 949,90	0,00	1 231 805,22	1 231 805,22	1 231 805,22
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 416 099,90	0,00	2 546 011,02	2 546 011,02	2 546 011,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 372 207,75	0,00	1 918 023,00	1 918 023,00	1 918 023,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	771 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 263 207,75		2 568 023,00	2 568 023,00	2 568 023,00
	TOTAL	4 679 307,65	0,00	5 114 034,02	5 114 034,02	5 114 034,02

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 854 579,91
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 968 613,93
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 548 023,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 156 850,00		2 156 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 553 672,00		2 553 672,00
014	Atténuations de produits	475 000,00		475 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	606 471,93		606 471,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	27 500,00	0,00	27 500,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	5 000,00	12 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	645 000,00	645 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 918 023,00	1 918 023,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 876 993,93	2 568 023,00	8 445 016,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 445 016,93
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	217 884,00	0,00	217 884,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	268 039,76	0,00	268 039,76
204	Subventions d'équipement versées	1 074 340,16	0,00	1 074 340,16
21	Immobilisations corporelles (6)	1 692 636,82	0,00	1 692 636,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 548 755,19	0,00	3 548 755,19
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		20 000,00	20 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	146 958,00		146 958,00
Dépenses d'investissement – Total		6 948 613,93	20 000,00	6 968 613,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 968 613,93
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	418 800,00		418 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 055 185,00		6 055 185,00
74	Dotations et participations	375 350,00		375 350,00
75	Autres produits de gestion courante	268 000,00	0,00	268 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	20 000,00	20 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 137 335,00	20 000,00	7 157 335,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 287 681,93
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 445 016,93
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	350 006,20	0,00	350 006,20
13	Subventions d'investissement	514 205,80	0,00	514 205,80
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	800 000,00	0,00	800 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		650 000,00	650 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 918 023,00	1 918 023,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 667 212,00	2 568 023,00	4 235 235,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 854 579,91
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	878 799,02
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 968 613,93
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 135 246,00	2 156 850,00	2 156 850,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	30 000,00	63 000,00	63 000,00
60611	Eau et assainissement	55 000,00	80 000,00	80 000,00
60612	Energie - Electricité	220 000,00	291 200,00	291 200,00
60618	Autres fournitures non stockables	45 000,00	15 000,00	15 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	3 500,00	3 500,00
60622	Carburants	13 500,00	15 000,00	15 000,00
60623	Alimentation	80 000,00	90 000,00	90 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 700,00	40 000,00	40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	70 000,00	40 000,00	40 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	65 000,00	90 000,00	90 000,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	14 500,00	13 000,00	13 000,00
6067	Fournitures scolaires	32 000,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	15 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	241 896,00	160 000,00	160 000,00
6132	Locations immobilières	26 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	37 500,00	30 000,00	30 000,00
61521	Entretien terrains	150 000,00	105 000,00	105 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	150 000,00	80 000,00	80 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	38 800,00	38 800,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	170 000,00	230 000,00	230 000,00
6161	Multirisques	60 000,00	50 500,00	50 500,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	100 000,00	85 000,00	85 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	7 500,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6237	Publications	26 000,00	30 000,00	30 000,00
6241	Transports de biens	0,00	200,00	200,00
6247	Transports collectifs	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	150,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	8 500,00	8 500,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	750,00	750,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	130 000,00	195 000,00	195 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	47 000,00	47 000,00	47 000,00
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	30 000,00	30 000,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	25 000,00	25 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 324 400,00	2 553 672,00	2 553 672,00
6218	Autre personnel extérieur	9 200,00	5 000,00	5 000,00
6331	Versement mobilité	21 000,00	26 045,00	26 045,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	6 605,00	6 605,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 000,00	35 815,00	35 815,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 500,00	4 225,00	4 225,00
64111	Rémunération principale titulaires	782 200,00	726 604,00	726 604,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 000,00	14 000,00	14 000,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	3 500,00	3 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	290 000,00	245 000,00	245 000,00
64131	Rémunérations non tit.	550 000,00	772 014,00	772 014,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	3 700,00	3 700,00

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64171	Apprentis - rémunérations	10 500,00	15 000,00	15 000,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	225 000,00	267 818,00	267 818,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	240 000,00	279 776,00	279 776,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 500,00	21 192,00	21 192,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	93 000,00	74 545,00	74 545,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 000,00	3 205,00	3 205,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6488	Autres charges	28 000,00	44 528,00	44 528,00
014	Atténuations de produits	460 000,00	475 000,00	475 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	460 000,00	475 000,00	475 000,00
65	Autres charges de gestion courante	653 213,25	606 471,93	606 471,93
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	14 900,00	14 900,00
6518	Autres	2 000,00	3 500,00	3 500,00
6531	Indemnités	111 000,00	110 000,00	110 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6535	Formation	10 000,00	3 000,00	3 000,00
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	0,00	150,00	150,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	75 805,00	76 081,00	76 081,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	35 000,00	27 000,00	27 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	46 500,00	46 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	20 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	2 800,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	377 104,00	307 104,00	307 104,00
65888	Autres	4,25	236,93	236,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 572 859,25	5 791 993,93	5 791 993,93
66	Charges financières (b)	28 000,00	27 500,00	27 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 000,00	27 975,95	27 975,95
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-475,95	-475,95
67	Charges exceptionnelles (c)	12 800,00	7 500,00	7 500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	500,00	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 300,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 663 659,25	5 876 993,93	5 876 993,93
023	Virement à la section d'investissement	1 372 207,75	1 918 023,00	1 918 023,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	771 000,00	650 000,00	650 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	5 000,00	5 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	771 000,00	645 000,00	645 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 143 207,75	2 568 023,00	2 568 023,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 143 207,75	2 568 023,00	2 568 023,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 806 867,00	8 445 016,93	8 445 016,93

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 445 016,93
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	7 094,46
Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 570,41
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-475,95

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	352 500,00	418 800,00	418 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	1 400,00	1 400,00
7066	Redevances services à caractère social	55 000,00	140 000,00	140 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	200 000,00	180 000,00	180 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	40 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	19 500,00	20 000,00	20 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	40 000,00	40 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 000,00	4 400,00	4 400,00
73	Impôts et taxes	6 088 606,00	6 055 185,00	6 055 185,00
73111	Impôts directs locaux	2 170 787,00	2 026 353,00	2 026 353,00
73211	Attribution de compensation	3 417 819,00	3 558 832,00	3 558 832,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	100 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	250 000,00	260 000,00	260 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	150 000,00	210 000,00	210 000,00
74	Dotations et participations	156 000,00	375 350,00	375 350,00
744	FCTVA	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	76 000,00	133 150,00	133 150,00
7473	Participat° Départements	20 000,00	15 000,00	15 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	200 000,00	200 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	30 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	7 200,00	7 200,00
75	Autres produits de gestion courante	70 054,94	268 000,00	268 000,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	267 000,00	267 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10 054,94	1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 687 160,94	7 137 335,00	7 137 335,00
76	Produits financiers (b)	2,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	2,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	40 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	40 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 727 162,94	7 137 335,00	7 137 335,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 747 162,94	7 157 335,00	7 157 335,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 287 681,93
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 445 016,93
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	372 500,00	144 000,00	144 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	20 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	310 000,00	135 000,00	135 000,00
2051	Concessions, droits similaires	41 000,00	9 000,00	9 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	418 000,00	670 000,00	670 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	400 000,00	670 000,00	670 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	18 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 223 130,00	1 543 850,00	1 543 850,00
2111	Terrains nus	330 000,00	670 000,00	670 000,00
2115	Terrains bâtis	2 064 000,00	100 000,00	100 000,00
21311	Hôtel de ville	40 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	84 000,00	58 800,00	58 800,00
2152	Installations de voirie	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	76 100,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	70 000,00	60 000,00	60 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 000,00	22 845,00	22 845,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	35 530,00	29 000,00	29 000,00
2184	Mobilier	10 100,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	433 400,00	553 205,00	553 205,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 943 541,75	1 492 543,00	1 492 543,00
2313	Constructions	1 282 541,75	836 381,00	836 381,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	590 000,00	656 162,00	656 162,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	71 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 957 171,75	3 850 393,00	3 850 393,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	143 300,00	217 884,00	217 884,00
1641	Emprunts en euros	142 000,00	214 884,00	214 884,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 300,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	146 958,00	146 958,00
Total des dépenses financières		143 300,00	364 842,00	364 842,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 100 471,75	4 215 235,00	4 215 235,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	120 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	120 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		140 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 240 471,75	4 235 235,00	4 235 235,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 733 378,93
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 968 613,93
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	162 150,00	514 205,80	514 205,80
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	514 205,80	514 205,80
1322	Subv. non transf. Régions	162 150,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 100 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 100 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	800 000,00	800 000,00
2111	Terrains nus	0,00	800 000,00	800 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 262 150,00	1 314 205,80	1 314 205,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 153 949,90	1 228 805,22	1 228 805,22
10222	FCTVA	185 000,00	250 000,00	250 000,00
10226	Taxe d'aménagement	126 414,00	100 006,20	100 006,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	842 535,90	878 799,02	878 799,02
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 153 949,90	1 231 805,22	1 231 805,22
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 416 099,90	2 546 011,02	2 546 011,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 372 207,75	1 918 023,00	1 918 023,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	771 000,00	650 000,00	650 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	22 000,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	63 000,00	43 000,00	43 000,00
28031	Frais d'études	11 000,00	10 000,00	10 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	300 000,00	321 300,00	321 300,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	45 000,00	46 000,00	46 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	7 000,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	8 200,00	8 200,00
28051	Concessions et droits similaires	12 000,00	9 500,00	9 500,00
28132	Immeubles de rapport	9 000,00	9 100,00	9 100,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 000,00	5 200,00	5 200,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 330,00	1 400,00	1 400,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 200,00	18 300,00	18 300,00
28181	Installations générales, aménagt divers	630,00	1 000,00	1 000,00
28182	Matériel de transport	12 000,00	33 000,00	33 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	18 305,00	16 000,00	16 000,00
28184	Mobilier	27 100,00	28 000,00	28 000,00
28188	Autres immo. corporelles	234 435,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 143 207,75	2 568 023,00	2 568 023,00
041	Opérations patrimoniales (9)	120 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	60 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 263 207,75	2 568 023,00	2 568 023,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 679 307,65	5 114 034,02	5 114 034,02

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 854 579,91
---	---------------------

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				6 968 613,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 100 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 100 000,00									
A0116285000	CAISSE EPARGNE RHALPES LYON	19/12/2016	19/12/2016	25/09/2017	3 000 000,00	F		1,020	0,937		A	X Echéance constante	O	A-1
A0121089	CAISSE EPARGNE RHALPES LYON	04/05/2021	04/05/2021	25/06/2021	1 100 000,00	F		0,240	0,483		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 100 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 381 767,82					214 883,78	25 914,03	0,00	7 094,46
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 381 767,82					214 883,78	25 914,03	0,00	7 094,46
A0116285000		0,00	A-1	2 281 767,82	14,67	F		0,937	141 550,45	23 274,03	0,00	5 821,39
A0121089		0,00	A-1	1 100 000,00	14,42	F		0,483	73 333,33	2 640,00	0,00	1 273,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		3 381 767,82					214 883,78	25 914,03	0,00	7 094,46

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	3 381 767,82	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	23-03-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	10	23/03/2016
L	2031 Frais d'études	5	23/03/2016
L	2041512 Subv. GFP rattach. - Bâtiments et installations	15	23/03/2016
L	2041582 Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	15	23/03/2016
L	20422 Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	15	23/03/2016
L	2051 Concessions et droits similaires	2	23/03/2016
L	2132 Constructions - Bâtiments privés	30	23/03/2016
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	23/03/2016
L	21571 Matériel roulant - Voirie	7	23/03/2016
L	2182 Matériel de transport	5	23/03/2016
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	23/03/2016
L	2184 Mobilier	10	23/03/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	23/03/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		361 842,00	I 361 842,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		214 884,00	214 884,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	214 884,00	214 884,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		146 958,00	146 958,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	146 958,00	146 958,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	361 842,00	2 733 378,93	0,00	3 095 220,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 918 029,20	2 918 029,20
Ressources propres externes de l'année (a)		350 006,20	350 006,20
10222	FCTVA	250 000,00	250 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 006,20	100 006,20
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 568 023,00	2 568 023,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	43 000,00	43 000,00
28031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	321 300,00	321 300,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	46 000,00	46 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	8 200,00	8 200,00
28051	Concessions et droits similaires	9 500,00	9 500,00
28132	Immeubles de rapport	9 100,00	9 100,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 200,00	5 200,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 400,00	1 400,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 300,00	18 300,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	1 000,00
28182	Matériel de transport	33 000,00	33 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	16 000,00	16 000,00
28184	Mobilier	28 000,00	28 000,00
28188	Autres immo. corporelles	100 000,00	100 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 918 023,00	1 918 023,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 918 029,20	0,00	1 854 579,91	878 799,02	5 651 408,13

Montant

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 095 220,93
Ressources propres disponibles	IV	5 651 408,13
Solde	V = IV – II (6)	2 556 187,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 727 454,27	3 457 330,72										54 300,53	57 888,80	
ALLIADE HABITAT	2007	X Echéance constante	LOGEMENTS CADRAN SOLAIRE I	CAISSE DES DEPOTS	7 622,00	5 060,02	19,92	A	F	0,500	F	0,500	-		25,30	229,13		
ALLIADE HABITAT	2007	X Echéance constante	11 LOGEMENTS CADRAN I	CAISSE DES DEPOTS	541 902,00	380 316,27	19,92	A	F	1,500	F	1,500	-		5 704,75	15 541,81		
ALLIADE HABITAT	2018	X Echéance constante	26 LOGEMENTS PLS CADRAN II	CAISSE DES DEPOTS	430 879,00	403 555,80	36,33	A	F	1,610	F	1,610	-		6 497,25	9 884,88		
ALLIADE HABITAT	2018	X Echéance constante	26 LOGEMENTS PLS FONCIER CADRAN II	CAISSE DES DEPOTS	652 179,00	625 716,85	56,33	A	F	1,610	F	1,610	-		10 074,04	9 909,21		
SEMCODA	2021	X Echéance constante	4 PAVILLONS PSLA LES JARDINS DE PAUL ALLEE DES OLAGNIERS	CREDIT MUTUEL	942 500,00	942 500,00	31,00	M	F	1,500	F	1,500	-		14 137,56	0,00		

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMCODA	2019	X Echéance constante	8 LOGTS CPLS RUE DU STADE	CAISSE DES DEPOTS	243 600,00	234 892,61	37,75	A	F		1,560	F		1,560	-		3 664,32	4 575,91
SEMCODA	2019	X Echéance constante	8 LOGTS PLS RUE DU STADE	CAISSE DES DEPOTS	20 000,00	19 285,10	37,75	A	F		1,560	F		1,560	-		300,85	375,69
SEMCODA	2018	X Echéance constante	8 LOGTS PLSDD RUE DU STADE	CAISSE DES DEPOTS	566 300,00	551 554,77	47,75	A	F		1,560	F		1,560	-		8 604,25	7 805,92
SEMCODA	2018	X Echéance constante	3 LOGTS CPLS LE PREAU RUE AMEDEE RONIN	CAISSE DES DEPOTS	74 600,00	70 709,55	36,33	A	F		1,860	F		1,860	-		1 315,20	1 345,35
SEMCODA	2018	X Echéance constante	3 LOGTS PLS LE PREAU RUE AMEDEE RONIN	CAISSE DES DEPOTS	48 100,00	45 591,56	36,33	A	F		1,860	F		1,860	-		848,01	867,44
SEMCODA	2018	X Echéance constante	3 LOGTS PLS FONCIER LE PREAU RUE AMEDEE RONIN	CAISSE DES DEPOTS	65 500,00	62 797,61	43,33	A	F		1,860	F		1,860	-		1 168,04	934,51
SOLLAR	2018	X Echéance constante	32 LOGTS HLM	CAISSE DES DEPOTS	134 272,27	115 350,58	18,33	A	F		1,200	F		1,200	-		1 960,96	6 418,95
TOTAL GENERAL					3 727 454,27	3 457 330,72											54 300,53	57 888,80

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	77	PILATE ATTITUDES	ASSOCIATION PILATES ATTITUDES 2520	Association	220,00
6574	78	LUDOSPHERE	LUDOSPHERE SPDC	Association	220,00
6574	79	BAD'SPC	BAD' SPC	Association	220,00
6574	1	CCAS	CCAS ST PIERRE DE CHANDIEU	Etablissement de droit public	20 000,00
6574	2	CHAMBRE METIERS RHONE	CHAMBRE METIERS RHONE	Association	1 900,00
6574	3	EFMA BOURGOIN	ESPACE FORMATION DES METIERS ART	Association	560,00
6574	4	MFR MOZAS	MFR DE MOZAS	Association	240,00
6574	5	MFR LE CHALET	MFR DE CHAUMONT	Association	80,00
6574	6	AISPA	AISPA	Association	7 000,00
6574	7	ACENAS	ACENAS	Association	220,00
6574	8	AMIS DE CHATEAUVIEUX	AMIS DE CHATEAUVIEUX	Association	250,00
6574	9	LES RESTOS DU COEUR	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	300,00
6574	10	ASSO LES COLOMBES	AMIS DES COLOMBES	Association	300,00
6574	11	COMICE AGRICOLE	COMICE AGRI.HEYRI VERPIL ISLE AB	Association	155,00
6574	12	ADAPEI	ADAPEI DU RHONE	Association	400,00
6574	13	MLR SUD-EST	MLRSE	Association	8 439,00
6574	14	PREVENTION ROUTIERE	PREVENTION ROUTIERE	Association	1 000,00
6574	15	AAP (PECHE)	AAPP PECHE	Association	220,00
6574	16	AIDHANA	AIDHANA	Association	220,00
6574	17	ACTIV RETRAITE	ACTIV RETRAITE	Association	500,00
6574	18	FITNESS ST PIERRE	AEROBIC STRECTCHING	Association	220,00
6574	19	AIEULES DE LA ROUTE	AIEULES DE LA ROUTE	Association	220,00
6574	20	AMICALE DES CLASSES	CLASSES ASSOC DES	Association	220,00
6574	21	AMIS DE LA PAROISSE	AMIS DE LA PAROISSE	Association	500,00
6574	22	ART A SOI	ART A SOI	Association	220,00
6574	23	ASSO JEUNES SAPEURS	AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	310,00
6574	24	ASSO COMEDIE	COMEDIE ASSOCIATION	Association	320,00
6574	25	AU COEUR DES BOBINES	AU COEUR DES BOBINES	Association	220,00
6574	26	BASKET CLUB	BASKET CLUB OLYMP CHANDIEU	Association	770,00
6574	27	BOULE FRATERNELLE	BOULE FRATERNELLE	Association	220,00
6574	28	CANDIACUS	CANDIACUS ASS.	Association	300,00
6574	29	CAVAL'ARC	CAVAL ARC DE SAVOIE	Association	220,00
6574	30	CHANT D'YEUX EN CHOEUR	CHANT D YEUX EN COEUR	Association	220,00
6574	31	CHASSE ST HUBERT	CHASSE ST HUBERT	Association	220,00
6574	32	CLUB CYCLO	CYCLO CLUB CHANDIEU ST PIERRE	Association	220,00
6574	33	COMITE DE JUMELAGE	COMITE JUMELAGE	Association	4 000,00
6574	34	COMITE DES FETES	COMITE DES FETES	Association	20 000,00
6574	35	COMPAGNIE GIANE	COMPAGNIE GIANE	Association	220,00
6574	36	CREATIVES DE L'OZON	ASSOC CREATIVES	Association	220,00
6574	37	CONFRERIE GONES&MAGNAUDS	CONFRERIE GONES ET MAGNAUDS	Association	220,00
6574	38	FANFARE ET CLIQUE	FANFARE ET CLIQUE	Association	6 300,00
6574	39	FOOTBALL CLUB	FOOTBALL CLUB OLYMPIQUE CHANDIEU	Association	1 810,00

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	40	CONFRERIE "LES MIGNONNETTES"	CONFRERIE LES MIGNONNETTES	Association	220,00
6574	41	FRANCE LIBAN	FRANCE LIBAN SOUTIEN ENFANCE	Association	220,00
6574	42	GMB	GMB GROUPE MYCOLOGIQUE BOTANIQUE	Association	220,00
6574	43	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	GYMNASTIQUE VOL LES CHARDONS	Association	290,00
6574	44	JUDO CLUB	JUDO CLUB COC	Association	550,00
6574	45	LA GUILDE DE BEL AIR	GUILDE DE BEL AIR ASS	Association	270,00
6574	46	LES AMIES DE LA COUTURE	AMIES DE LA COUTURE	Association	220,00
6574	47	LES AMIS DU CARNAVAL	LES AMIS DU CARNAVAL	Association	220,00
6574	48	LES FOUS DE LA POYPE	LES FOUS DE LA POYPE	Association	220,00
6574	49	LES LAMES DE ST PIERRE	LES LAMES DE SAINT PIERRE	Association	430,00
6574	50	MODERN' DANSE	MODERN DANS	Association	300,00
6574	51	MOTO CLUB "LES LYNX"	MOTO CLUB LES LYNX	Association	220,00
6574	52	NOS INSTANTS COUSETTES	NOS INSTANTS COUSETTES	Association	240,00
6574	53	PHOTO CLUB	PHOTO CLUB SAINT PIERRE	Association	220,00
6574	54	RESPECT (ENVIRONNEMENT)	RESPECT ENVIRONNEMENT ASS	Association	220,00
6574	55	ROUL'TA GRAINE	ROUL TA GRAINE	Association	220,00
6574	56	SAVATE BOXE FRANCAISE	SAVATE BOXE FRANCAISE STP ASS	Association	500,00
6574	57	SIGMA	SIGMA MUSIQUE MARTIN LAURA	Association	220,00
6574	58	ST PIERR' ARTS	SAINT PIERRE ARTS	Association	220,00
6574	59	ST PIERRE EN RIRE	SAINT PIERRE EN RIRE	Association	6 000,00
6574	60	ST PIERRE ESCALADE	SAINT PIERRE ESCALADE	Association	750,00
6574	61	TENNIS CLUB	TENNIS CLUB SAINT PIERRE	Association	870,00
6574	62	TENNIS DE TABLE	VALENC IN PIERRE TENNIS TABLE	Association	250,00
6574	63	ACPO	UMAC ASS	Association	500,00
6574	64	COLLEGE DE SPC	COLLEGE ST PIERRE DE CHANDIEU	Etat	3 500,00
6574	65	FOYER COLLEGE CH DE GAULLE	COLLEGE CHARLES DE GAULLE	Association	220,00
6574	66	COOPERATIVE MATERNELLE	COOP SCOLAIRE MATERNELLE	Autre personne de droit privé	3 200,00
6574	67	COOPERATIVE ELEMENTAIRE	COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	Association	5 300,00
6574	68	VIVONS LE COLLEGE	VIVONS LE COLLEGE A ST PIERRE CH	Association	220,00
6574	69	VIVONS L'ECOLE	VIVONS L ECOLE	Association	220,00
6574	70	JOURNEE ENVIRONNEMENT	DIVERSES SUBVENTIONS	Association	3 000,00
6574	71	LPO	LPO AUVERGNE RHONE-ALPES	Association	2 000,00
6574	72	BRIGADES NATURE	BRIGADES NATURE	Association	10 000,00
6574	73	SUBVENTIONS AUTRES	DIVERSES SUBVENTIONS	Association	5 150,00
6574	74	ARBRE QUI DANSE	ARBRE QUI DANSE	Association	126 000,00
6574	75	ECOLE MUSIQUE VINCENT D'INDY	VINCENT DINDY ECOLE MUSIQUE	Association	29 090,00
6574	76	LA MARELLE RAM	LA MARELLE RAM	Association	26 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	0,00	18,00	12,00	0,00	12,00
AGENTS ADMINISTRATIFS	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEURS	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	0,00	36,00	25,00	0,00	25,00
ADJOINTS TECHNIQUES	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
AGENTS TECHNIQUES	C	32,00	0,00	32,00	22,00	0,00	22,00
DST	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
AGENTS ASSISTANTS	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	0,00	18,00	13,00	0,00	13,00
ADJOINTS ANIMATION	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEURS	C	16,00	0,00	16,00	11,00	0,00	11,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CHEF DE POLICE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		83,00	0,00	83,00	57,00	0,00	57,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

COMMUNE DE ST PIERRE DE CHANDIEU - BUDGET COMMUNAL - BP - 2022

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS			0,00
Autres organismes de regroupement			
SYDER		FAD	0,00
SIVU GENDARMERIE			0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL ACCUEIL		FAD	0,00
SYNDICAT RHODANIEN DU CABLE		FAD	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

A Saint-Pierre-de-Chandieu, le 02/03/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Pierre-de-Chandieu, le 02/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/03/2022, et de la publication le

A Saint-Pierre-de-Chandieu, le 08/03/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.